

LE POINT DE MIRE DU CONSEIL FSA

LES PRINCIPES DE BASE RELATIFS AU RÔLE DU BARREAU ONT FÊTÉ LEURS 30 ANS!

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Laissez-moi partager avec vous cet incroyable moment d'entente et de solidarité entre les avocats et les barreaux du monde à l'occasion du 30^e anniversaire des Principes de base des Nations Unies relatifs au rôle du barreau, événement organisé le 24.9.2020 par l'Ordre des avocats de Genève pour célébrer cet instrument fondamental, réfléchir à l'importance des Principes de base, rendre hommage aux avocates et avocats qui prennent quotidiennement le risque de défendre l'État de droit, et échanger sur ce que les barreaux et les avocats du monde entier peuvent faire pour soutenir et défendre ces Principes.

Aux côtés de l'Institut des droits de l'homme, l'International Bar Association (IBA), l'Union internationale des avocats (UIA), la Commission internationale des juristes (CIJ), l'Observatoire international des avocats en danger (OIAD), la Law Society of England and Wales, Lawyers for Lawyers, l'Institut des droits de l'homme de l'Union des avocats européens (IDHAE), le Conseil des barreaux européens (CCBE) et Avocats sans Frontières (Suisse), la FSA a soutenu activement cet événement d'importance tant pour l'exercice de notre profession que pour l'État de droit.

En effet, les Principes de base relatifs au rôle du barreau sont incontournables dans la mesure où ils réunissent des dispositions sur les aspects les plus importants du droit à une défense indépendante, composante essentielle de l'accès à la justice. Malgré cet instrument, nos Confrères à travers le monde sont menacés, emprisonnés ou assassinés en raison du simple exercice de leur profession.

Ceci a été confirmé le matin même de la manifestation, alors qu'a été remis le Prix international des droits de l'homme Ludovic-Trarieux², lequel honore certains des membres parmi les plus courageux de la profession juridique, qui encourent des risques quotidiens pour défendre l'État de droit.

Un an après sa création, le premier Prix a été attribué, le 27.3.1985, à Nelson Mandela alors emprisonné depuis 23 ans en Afrique du Sud. En 2019, le prix a été décerné à Me Nasrin Soudouh, avocate toujours détenue à la prison d'Evin à Téhéran, condamnée à 38 ans de prison et à 148 coups de fouet pour avoir défendu des femmes refu-

sant de porter le hijab dans la rue. Le prix 2020 a été attribué à titre posthume à Me Ebru Timtik, décédée le 27.8. dernier en prison après une longue grève de la faim, qui s'était battues pour le respect des droits de l'homme en Turquie, et à sa sœur et consœur Me Barkin Timtik.

Les associations professionnelles d'avocats et les barreaux ont donc un rôle fondamental à jouer dans le maintien de l'indépendance et de l'intégrité de l'avocat, en Suisse et à l'étranger.

En particulier, les 29 Principes de base relatifs au rôle du barreau soulignent le rôle crucial que jouent les associations professionnelles en ce qui concerne le respect des normes établies et de la déontologie de leur profession, la défense de leurs membres contre toute restriction ou ingérence injustifiée, le libre accès de toutes les personnes qui en ont besoin – en particulier les personnes démunies et défavorisées –, les services juridiques et la coopération avec les institutions gouvernementales et autres au service de la justice et de l'intérêt commun.

À cet effet, elles promeuvent des programmes visant à informer les justiciables de leurs droits et devoirs au regard de la loi et du rôle important que jouent les avocats quant à la protection de leurs libertés fondamentales.

Elles veillent également à ce que les avocats reçoivent un enseignement et une formation appropriés et aient connaissance des idéaux et de la déontologie de leur profession ainsi que des droits de l'homme et des libertés fondamentales reconnus par le droit national et international.

Enfin, les associations professionnelles d'avocats garantissent que l'accès à la profession d'avocat et son exercice ne soient entravés par aucune discrimination

1 <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/RoleOfLawyers.aspx>.

2 Le Prix international des droits de l'homme Ludovic-Trarieux a été créé le 27.2.1984 à Bordeaux, par l'avocat français Bertrand Favreau. Cette distinction est attribuée par dix instituts et barreaux européens et organisations internationales d'avocats à «un avocat sans distinction de nationalité ou de barreau, qui aura illustré par son œuvre, son activité ou ses souffrances, la défense du respect des droits de l'Homme, des droits de la défense, la suprématie du droit, la lutte contre les racismes et l'intolérance sous toutes leurs formes». <http://www.ludovictrarieux.org/>.

fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'origine ethnique, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou la situation économique ou autre.

Les Principes prévoient finalement que les avocats puissent constituer des associations professionnelles autonomes ou adhérer à de telles associations sans ingérence extérieure indue.

Le rappel de ces Principes est d'autant plus important alors qu'une Convention européenne sur le statut de l'avocat est actuellement en cours de négociation.

«Être la voix de ceux que l'on veut faire taire, être la défense de ceux qui ne peuvent plus se défendre»³, c'est là notre mission initiale.

La FSA soutient pleinement les Principes de base relatifs au rôle du barreau et s'engage activement en faveur de leur respect!

Birgit Sambeth Glasner
Vice-Présidente

³ Citation de Me Pascal Maurer, Directeur général de l'UIA-Institute for the Rule of Law, ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Genève et ancien Président de l'Union internationale des Avocats.

IM FOKUS DES VORSTANDS SAV

DIE UN-GRUNDPRINZIPIEN BETREFFEND DIE ROLLE DER RECHTSANWÄLTINNEN UND RECHTSANWÄLTE HABEN IHREN 30. JAHRESTAG GEFEIERT!

Liebe Kolleginnen, liebe Kollegen

Ich darf Ihnen von einem unglaublichen Moment der weltweiten Einigkeit und Solidarität unter Anwälten und Anwaltskammern berichten, der anlässlich des am 24.9.2020 von der Genfer Advokatenkammer organisierten 30. Jahrestages der UN-Grundprinzipien betreffend die Rolle der Rechtsanwältinnen und Rechtsanwälte¹ herrschte. Die Feier bot Anlass, die Rolle dieses fundamentalen Instruments gebührend zu würdigen, über die Bedeutung der Grundprinzipien nachzudenken, den Anwältinnen und Anwälten Tribut zu zollen, die sich oft unter hohem Risiko für den Rechtsstaat einzusetzen, und Ideen darüber auszutauschen, wie die Rechtsanwaltskammern und Rechtsanwälte weltweit diese Grundprinzipien unterstützen und verteidigen können.

Seite an Seite mit dem Institut für Menschenrechte der International Bar Association (IBAHR), der Union internationale des avocats (UIA, Internationale Anwaltsunion), der Internationalen Juristenkommission (ICJ),

dem Observatoire international des avocats en danger (OIAD), der Law Society of England and Wales, Lawyers for Lawyers, dem Institut für Menschenrechte der Union des Avocats européens (IDHAE), dem Conseil des barreaux européens (CCBE) und Anwälte ohne Grenzen (Schweiz) hat der SAV diese Veranstaltung, die sowohl hinsichtlich der Ausübung unseres Berufes als auch im Hinblick auf den Rechtsstaat von grosser Bedeutung ist, aktiv unterstützt.

An den statuierten Grundprinzipien darf nicht gerüttelt werden. Sie halten die für den Rechtszugang unerlässliche Unabhängigkeit der Verteidigung fest. Trotz diesem Instrument werden unsere Kollegen und Kolleginnen weltweit bedroht, verhaftet oder ermordet, nur weil sie ihren Beruf ausüben.

¹ <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/RoleOfLawyers.aspx>.